

Charte du commissaire paritaire CGTR EDUC'ACTION

Les commissaires paritaires CGTR EDUC'ACTION élu(e)s aux commissions paritaires académiques (capa) s'engagent devant l'ensemble des personnels dont ils seront des représentant(e)s, à appliquer les principes de la présente charte :

1/ ETHIQUE

- Les commissaires paritaires sont les représentants de tous les personnels, syndiqués ou non. A ce titre, ils s'engagent à défendre chacune et chacun sans aucune distinction d'appartenance syndicale, même non syndiqués
- Elles/ils s'engagent à ne jamais utiliser leur mandat afin de favoriser quelque avantage personnel, professionnel ou syndical. « **servir et non se servir ou servir ses amis** »
- Elles/ils agiront toujours en refus d'avaliser ou de cautionner tout passe-droit. Ils veilleront ainsi à faire respecter les barèmes
- Elles/ils veilleront à assurer l'équité dans toutes les opérations administratives des personnels.

2/ TRANSPARENCE

- Ils feront de la transparence un combat permanent en s'engageant à communiquer à tous les collègues qui en feront la demande, les éléments professionnels le concernant (positionnement au niveau des barèmes....
- Elles/ils rendront compte publiquement de leurs actions et interventions avant et après chaque réunion de commission paritaire ou d'autres instances en respectant la confidentialité. (Éléments d'information et compte rendu de groupe de travail, de capa sur notre site web)
- Elles/ils inviteront les personnels à donner leur avis sur et avant tout changement éventuel de barème « **Faire et décider avec les personnels et non agir sans eux** »
- Elles/ils s'engagent à participer, à co-organiser avec la CGTR EDUC'ACTION des réunions d'informations (« *Tout savoir sur les*

CAPA ») ouverte à tous les personnels et ce au moins une fois par trimestre

3/ COMBATIVITE

- Ils alerteront les personnels de tout projet de nature à porter atteinte aux droits de la profession
- Elles/ils agiront sans relâche pour faire avancer les droits individuels et collectifs des personnels
- Elles/ils n'hésiteront pas à dénoncer les éventuels passage en force, abus et passe droits en agissant en conséquence (information des personnels, recours hiérarchiques et voies contentieuses ...)